

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CASTETNER du 26 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nadia GRAMMONTIN, Maire.

Étaient présent(e)s : GRAMMONTIN Nadia, CHASSERIAUD Marie-Thérèse, REINES Christian, WAMYTAN Mickaël, QUENOT Claudine, GUICHEBAROU Christian, PONS Frédéric

Absent(e)s : REY-BETHBEDER Véronique, MICHAUX Nathalie, MOUSQUEZ Marjorie

Absent(e)s mais ayant donné pouvoir: CORDIER Christian (à GUICHEBAROU Christian)

Secrétaire de séance : CHASSERIAUD Marie-Thérèse

Date de la convocation : 11/06/2024

Date d'affichage : 11/06/2024

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 13 mars 2024,
- 2- Délibération Approbation du Compte Administratif 2023,
- 3- Fêtes communales,
- 4- Eglise : point sur les études concernant l'état de l'église,
- 5- Questions diverses

1 – Le PV du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité,

2 - DEL2400626 01 :_Retrait de la délibération n°4/11 du 13 mars 2024

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L 240-1 et suivants,

Vu la délibération n° 4/11 du 13 mars 2024 approuvant le Compte Administratif 2023

Vu les remarques des services de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité en date du 4 avril 2024 qui exposent les fragilités juridiques pesant sur le Compte administratif 2023 liées à un problème de quorum lors du vote de celui-ci,

Madame la maire propose à l'assemblée de retirer la délibération n° 4/11.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de retirer la délibération n° 4/11 du 13 mars 2024 approuvant le Compte Administratif 2023.

3 - DEL240626-02: Approbation du Compte administratif 2023

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Madame la Maire présente à nouveau les Compte Administratif 2023 et propose au conseil municipal de voter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le Compte administratif 2023, à l'unanimité.

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CASTETNER du 26 JUIN 2024**

4 – Fêtes communales :

Madame la Maire indique que la date des fêtes communales n'est toujours pas fixée par le Comité des fêtes. Elle suggère cependant de prévoir d'organiser un apéritif offert par la municipalité le jour de la fête patronale.

5 – Eglise :

L'expertise demandée par GROUPAMA, assureur de la commune, en raison de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle reconnu par l'Etat pour l'été 2022, a eu lieu le 6 juin dernier, mais l'expert n'a pas encore donné ses conclusions.

Le problème de la démolition de l'escoulot va se poser. En effet, pour faire les travaux d'enfouissement de résine, il vaut mieux le détruire, d'autant qu'il est bien fissuré également. Mais à quel coût ? Les membres du CM sont d'accord avec cette proposition.

6 – Questions diverses :

- Les travaux d'enfouissement sur la RD 71 en direction de Biron ne sont toujours pas finis.
- Quelques dommages ont été constatés : un mur a été abimé côté chemin de Labiste, la boîte aux lettres de M. Monbeigt, ...

La séance est levée à 20 h 00.